

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 4 mars 2026

SÉCURITÉ

RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE



Sur les réseaux sociaux, l'affichage dynamique en ville ou encore le Belfort Mag, la Ville de Belfort rappelle les règles en vigueur pour la sécurité de tous.

Par Tony Kneip, adjoint au maire en charge de la sécurité et du devoir de mémoire.

La Ville de Belfort rappelle les règles de sécurité à adopter par les usagers de trottinettes électriques, pour leur propre sécurité et pour celle des autres.

La trottinette électrique s'est imposée ces dernières années comme un mode de déplacement pratique, écologique et accessible. À Belfort, comme ailleurs, elle contribue à diversifier les mobilités et à fluidifier les déplacements urbains.

Toutefois, son utilisation implique le respect de règles essentielles afin de garantir la sécurité de tous les usagers de l'espace public : piétons, cyclistes, automobilistes et conducteurs eux-mêmes.

Or, la police municipale de Belfort constate de plus en plus d'incivilités. Afin de veiller à la sécurité de tous, elle effectue une trentaine de contrôles par mois sur des trottinettes ou cycles. Une quinzaine d'infractions sont constatées en moyenne, avec des amendes allant de 35 à 135 €.

C'est pourquoi la Ville de Belfort rappelle les principales obligations en vigueur :

- Âge minimum : l'usage des trottinettes électriques est réservé aux personnes âgées de 14 ans et plus.
- Vitesse : la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h.
- Lieux de circulation : les trottinettes électriques ne sont pas autorisées à circuler sur les trottoirs. Elles doivent emprunter les pistes et bandes cyclables, les voies vertes ou, à défaut, la chaussée, en respectant le Code de la route.
- Équipements et assurance : l'engin doit être équipé conformément à la réglementation en vigueur et assuré.

Le non-respect de ces règles met en danger l'ensemble des usagers de la voie publique, mais également le conducteur lui-même. Les infractions peuvent entraîner des amendes de 35 à 135 euros ainsi qu'une possible saisie de l'engin.

La Ville de Belfort appelle chacun à adopter une conduite responsable et respectueuse. La sécurité est l'affaire de tous : en respectant les règles, chacun contribue à un espace public plus sûr et plus apaisé.



Hôtel de VILLE DE BELFORT et du GRAND BELFORT

Place d'Armes - 90200 Belfort Cedex - Tél. 03 84 54 24 24 - belfort.fr